

**PROCES-VERBAL**  
**du Conseil Académique plénier du 14 Mars 2016**  
*(Visioconférence)*

<b>NOMS PRENOMS</b>	<b>PRESENCE</b>
MENCE-CASTER Corinne	P
ARSENE Marie-Ange	A
<b>Collège A</b>	
COLLARD Martine	P
MANSOT Jean-Louis	P
DANIEL Justin	A
NOCK Richard	A
DELCROIX Antoine	P
PREVOST Lionel	E (Procuration à Mme GAUCHER-CAZALIS)
JEHEL Louis	A
MARION Gérard	E (Procuration à Mr DELCROIX)
<b>Collège B</b>	
POULLET Pascal	P
DEVOUE Elina	P
GAUCHER-CAZALIS Suzy	P
CESAIRE Thierry	P
ROGERS Dominique	P
FEDEE Simone	P
<b>Collège C</b>	
LEMOINE Soazig	P
VESTRIS Isabelle	A
<b>Collège D + F</b>	
HOUDEBERT Sylvain	P
MEDOUBE Colette	P
<b>Collège E</b>	
HARAL Bruno	E (Procuration à Mr HOUDEBERT)
BERNADINE Jean-Marc	P
<b>BIATOS</b>	
MOULANIER Cyril	E (Procuration à Mr DELCROIX)
METHELIE Nathalie	P
<b>Collège Etudiants</b>	
TROMPETTE Thierry	P
SAINT-AURET Natacha	A
LABRADOR Loic	A
CHOLET Stéphane	P
SIVAGER Alexandre	A
JANNETTE Etienne	A
CLOTAIL Elodie	P
TRESFIELD Anna-Léa	A
<b>Doctorants</b>	
ODACRE Elisabeth	P
CENTAURE Guillaume	A
<b>Personnalités Extérieures</b>	
SAINT-CHARLES Sophie	A
QUENEHERVE Patrick	P

<b>Personnalités Extérieures</b>	
<b>FAUSTA Betty</b>	E (Procuration à Mme GAUCHER-CAZALIS)
<b>POLENOR Danielle</b>	E (Procuration à Mr BERNADINE)
<b>INVITES</b>	
<b>DESTOUCHES Didier</b>	P
<b>SIMPHOR Jean Emile</b>	P
<b>SABIN Fernand</b>	A
<b>LAPLAIGE Charline</b>	P
<b>DURIMEL Théodule</b>	P
<b>HANOT Boris</b>	P

Légende : P : présent, A : absent, E : excusé

Madame Corinne MENCE-CASTER, Présidente de l'Université des Antilles, ouvre la séance à 09 heures et 50 minutes, après vérification du quorum.

Après ajout des questions diverses, l'ordre est établi comme suit :

1. Propos liminaires de Madame la Présidente de l'Université des Antilles
2. Validation du procès-verbal du Conseil Académique du 17 février 2016
3. Point sur l'accréditation
  - a) Approbation du dossier d'auto-évaluation de l'établissement
  - b) Groupe de pilotage et calendrier de l'accréditation
4. Gestion des services d'enseignement : propositions de régularisation des dossiers en instance
5. Ajustement de la campagne d'emplois enseignants chercheurs 2016
6. Questions diverses :
  - a) Point sur la gestion des projets Interreg (non traité par le Conseil Académique du 17 février 2016)
  - b) Intégration du cout de la carte culture dans le montant des droits universitaires (non traité par le Conseil Académique du 17 février 2016)
  - c) Autres questions diverses :
    - Monsieur Jean-Marc BERNADINE souhaite évoquer la question des archives de la Bibliothèque Universitaire de Schœlcher.
    - Monsieur Jean-Louis MANSOT souhaite faire un pont sur le fonctionnement du bâtiment Recherche.
    - Monsieur Stéphane CHOLET souhaite un éclairage sur les problèmes de quotas horaires du DUT MMI (IUT de Guadeloupe) évoqués par des étudiants de ce département.
    - Madame Dominique ROGERS souhaite faire le point sur le calendrier de l'année universitaire 2016 2017.

## **1. Propos liminaires de Madame la Présidente de l'Université des Antilles**

La Présidente indique que notre dossier d'auto-évaluation est en préparation en prévision de la venue en mai de la mission HCERES. Cette mission va durer une semaine répartie entre la Guadeloupe et la Martinique. La Présidente ajoute UE le Conseil Régional de Guadeloupe et la Collectivité Régionale de la Martinique ainsi que les organismes partenaires de l'université seront consultés également.

Sur la question des archives de la région Martinique entreposées dans le vide sanitaire de la Bibliothèque Universitaire (BU) de Schœlcher, la Présidente indique avoir effectué diverses alertes. Ce dossier comporte à la fois un aspect sécuritaire et un aspect juridique voire judiciaire dont l'un des enjeux est d'inventorier les cartons entreposés.

La Présidente fait ensuite un bref historique de cette affaire : à la fin 2014 un huissier lui avait signalé leur présence, de façon fortuite. Après en avoir été informée, l'ancienne rectrice de l'académie de Martinique en

avait demandé leur sortie. L'ancienne Région Martinique souhaitait pour sa part les récupérer sans inventaire. Cela a donné lieu à une enquête préliminaire, et des auditions par le SRPJ. La Présidente rappelle que l'Université n'est pas habilitée à entreposer des archives publiques : la convention passée avec la Région Martinique n'est donc pas régulière car nous n'avons pas d'agrément dans ce domaine. La Région aurait dû solliciter le centre d'archivage habilité. De plus la convention était signée pour 15 mois en 2011. Elle est donc caduque depuis longtemps. La Présidente indique que les archives seront retirées sans doute à partir de ce jeudi jusqu'au 24 mars. Notre objectif est d'être en mesure de programmer la réouverture de la BU à la rentrée des vacances de Pâques. Une série de dispositions transitoires ont été prises dans l'attente :

- mise en place d'un service de prêt via un formulaire web sur le site de la BU ;
- récupération des livres à l'entrée de la BU à des horaires précis ; une durée de prêt prolongée ;
- les composantes ont été invitées à mettre des salles d'études et de révisions à disposition des étudiants.

La Présidente termine ses propos liminaires par la confirmation de l'audit sur le système d'information qui sera prochainement effectué par des experts de la DGEIP.

## 2. Validation du procès-verbal du Conseil Académique du 17 février 2016

Monsieur BERNADINE indique que la phrase « *Monsieur BERNADINE indique que certains collègues ont pour adresse « prenom.nom@martinique.univ-ag.fr », et demande s'il sera possible de garder le nom de domaine Martinique ?* » en page 10 précise que sa remarque portait plus sur le devenir du nom de domaine Martinique. Et reformule par « *Monsieur BERNADINE demande quel est le devenir du nom de domaine Martinique.* »

Monsieur MANSOT précise qu'au sujet de la phrase « *en réponse à une demande de monsieur Jean-Louis MANSOT, la Présidente indique qu'elle est favorable à la transmission d'une cartographie des emplois, mais avec les réserves sur les postes pour lesquels subsistent des incertitudes.* » en page 5, Monsieur MANSOT indique que les cartographies n'ont toujours pas été transmises, et demande s'il serait possible de les avoir prochainement ?

Madame la Présidente indique que les cartographies seront transmises très prochainement, après avoir fait le point sur la campagne d'emplois et disposer d'informations claires en fonction des postes qui ont été publiés.

Monsieur CESAIRE indique que le laboratoire CEREGMIA a mal été orthographié en page 5. Après quelques demandes de corrections la Présidente soumet le procès-verbal au vote du Conseil.

Délibération du Conseil Académique Plénier du 14 Mars 2016	<i>Nombre de votants</i>	<b>25</b>
	Ne prend pas part au vote	<b>1</b>
Validation du procès-verbal du Conseil Académique plénier du 17 février 2016	Abstention	<b>4</b>
	Contre	<b>0</b>
	Pour	<b>20</b>

Les membres du conseil académique plénier adoptent le procès-verbal, avec quatre abstentions et un membre ne prenant pas part au vote.

## 3. Point sur l'accréditation

### a) Approbation du dossier d'auto-évaluation de l'établissement

Monsieur Antoine DELCROIX indique que le document proposé est issu d'un travail important de synthèse par rapport à des précédentes remontées. En noir sont indiquées les parties inchangées du rapport de 2013

2014. En rouge sont indiquées les parties devenues moins pertinentes ou caduques du fait de l'évolution de l'établissement. En vert figurent les ajouts rendus indispensables (suite aux évaluations et pour tenir compte des statistiques).

Trois types de données ont fait l'objet d'actualisation :

- les éléments que la loi a rendus caduque ;
- les modifications en raison de la loi ;
- les éléments nouveaux apportés par la loi.

Monsieur DELCROIX précise que l'actualisation a été faite suite à une demande de Madame Jacqueline ABAUL adressée entre septembre et décembre 2015 et qu'il ne sera donc pas possible d'ajouter des éléments supplémentaires mais uniquement des corrections. Nous prendrons en compte uniquement les éventuelles erreurs manifestes qui pourraient figurer dans le document.

Madame Soazig LEMOINE proposera une phrase moins négative sur l'unité de recherche DYNECAR dont l'AERES n'avait pas demandé la suppression.

Monsieur Thierry CESAIRE transmettra une note sur la vie culturelle. Cette note lui avait été demandée par la Présidente.

Le Vice-Président du Pôle Guadeloupe indique que le contenu du texte a le mérite de faire le point sur une situation complexe et parfois chaotique, mais il estime que le souhait de création d'une université de Guadeloupe est présenté à tort comme émanant d'un syndicat et ne tient pas compte de la consultation qui a eu lieu sur le pôle Guadeloupe.

La Présidente lui répond qu'en fait il n'y a pas eu de consultation. Elle ajoute qu'un huissier a pénétré dans l'établissement sans autorisation et que l'opération qui a été conduite n'est pas recevable ni légale car elle est irrégulière.

Le Vice-Président du Pôle Guadeloupe estime qu'il y a eu un intérêt de la communauté du pôle Guadeloupe pour cette question et que cela ne peut être réduit à l'affaire du CEREGMIA comme cela est indiqué dans le rapport.

La Présidente répond que nous n'avons jamais eu de véritable opportunité de consultation démocratique, suite au blocage de l'établissement. Elle le déplore. Elle ajoute que les propositions de création d'une Université de la Martinique émanaient toutes du CEREGMIA.

Le Vice-Président du Pôle Guadeloupe indique que la territorialisation forcée de la formation continue a causé de grandes difficultés et que cela n'apparaît pas dans le rapport.

La Présidente lui répond que cette territorialisation a été validée par des votes des instances compétentes de l'université.

Monsieur DELCROIX indique qu'il faudra intégrer l'acquisition du logiciel de Management Formation Continue, qui n'est pas indiquée. Madame ABAUL n'ayant pas eu de retour à un mèl qu'elle avait adressé aux Vice-Présidents de Pôles sur ce sujet, les indications en sont donc restées en l'état.

Il ajoute que la version provisoire du rapport a déjà été transmise au HCERES (et non au Ministère). Une version validée par le Cac et le CA lui sera transmise ensuite.

Pour la suite : en 2014 il a été annoncé que le rôle du HCERES était un rôle d'évaluation a posteriori. Le Ministère nous a informés en fin février 2016, que le document servirait aussi à la projection de l'établissement dans son futur, dans le cadre de l'accréditation. C'est donc un retour à la situation antérieure. Les équipes qui ont travaillé sur les Plans d'Action Stratégiques (PAS) des pôles ont disposé de la version primitive du rapport et donc certains éléments ont donc été repris pour leur élaboration.

Monsieur DELCROIX ajoute que le HCERES a une mission d'évaluation de l'établissement : comment organise t on l'établissement avec 2 pôles autonomes. Il s'agit d'une situation nouvelle dans le monde de l'université Française.

Le Ministère (DEGESIP) va pour sa part rentrer dans un dialogue avec l'établissement sur la base du rapport de l'HCERES et du dossier d'accréditation qui se composera de deux parties : l'architecture de l'offre de formation et la soutenabilité de cette offre. Mais il n'y aura pas de moyens nouveaux sauf si nous obtenons des nouveaux emplois dans le cadre de négociations avec le Ministère. La question fondamentale sera la soutenabilité : la problématique du cout horaire par étudiant notamment. A ce sujet, la question des groupes de TD à faible effectif sera centrale. Le Ministère ne les interdit pas mais souhaite que les universités soient conscientes de leurs impacts financiers.

La Présidente ajoute que parallèlement aux 750 000 € de budget supplémentaire octroyé par l'Etat, nous avons eu une augmentation de la réserve, ce qui se traduit donc par une affectation effective de 300 000 €. Nous venons également de recevoir une importante injonction de paiement de la Région Guadeloupe.

Monsieur BERNADINE indique qu'il a du mal à identifier la crise au CRI M dont il est fait mention dans le rapport.

La Présidente répond qu'il existe bien un lien entre l'activité du CRI M avec des conventions recherche du CEREGMIA. Elle propose de reformuler la phrase en utilisant une autre expression que le mot crise. Mais il s'agit d'un document de synthèse puisque le HCERES viendra dans l'établissement.

Monsieur BERNADINE estime qu'il n'y a pas eu de large consensus sur le choix stratégique lors des réunions du COPPAN (Comité de Programmation et de Pilotage des Actions Numériques), contrairement à ce qui semble être indiqué dans le rapport.

Le Vice-Président du pôle Guadeloupe indique qu'il y a eu des divergences sur les modalités de mise en œuvre de cette direction et qu'il est également favorable au retrait de cette phrase.

La Présidente affirme qu'il s'agit de mettre en place une organisation interne permettant le pilotage de l'établissement (pour tous ses décideurs). Le COPPAN est l'organe qui doit servir à impulser une politique sur le système d'information. Nous sommes donc au cœur de la problématique : tous les établissements ont des outils de pilotage au travers d'un véritable système d'information. Nous devons faire le nécessaire pour mettre un terme à un pilotage à vue (car nous ne disposons pas de données fiables). Cette nécessité était déjà indiquée dans le rapport IGAENER de 2010 (cela ne date donc pas de l'actuelle gouvernance). Des préconisations pourront être faites dans le cadre de l'audit du HCERES (y compris pour ce qui concerne les éventuels problèmes relationnels dans les CRI).

Monsieur DELCROIX se propose de rédiger une nouvelle formulation de la phrase pour la présentation au CA, en utilisant une formule prudente.

A une remarque de Madame GAUCHER-CAZALIS, Monsieur DELCROIX indique que la gestion du système d'information comme priorité de l'établissement pourrait être un 3<sup>ème</sup> item qui serait ajouté.

La Présidente insiste sur la nécessité de créer une véritable Direction du Système d'information (qui n'existe pas pour le moment).

Le Vice-Président du Pôle Guadeloupe indique son désaccord avec la phrase indiquant la préférence des Vice-Présidents de Pôles pour des entretiens bilatéraux avec la Présidente. La mention portant sur l'absence du ticket à trois est selon lui trop orientée. Il faudrait aussi montrer une volonté de structuration des administrations polaires (avec les moyens existant) car cette volonté existe bien sur les deux pôles.

La Présidente indique qu'elle a constaté que les entretiens séparés se faisaient de façon plus consensuelle. L'idée d'un directoire informel avait comme objectif de rappeler qu'il est difficile d'avoir une stratégie cohérente an l'absence d'un espace de concertation entre le Président et les Vice-Présidents de Pôle sur les thématiques les plus importantes. Cette organisation doit être institutionnalisée.

Le Vice-Président du Pôle Guadeloupe ajoute que l'établissement travaille à un projet de site (et non à un contrat de site qui relève de l'Etat). Il faudrait donc corriger et remplacer contrat par projet.

La Présidente indique que nous avons eu 2 CA ou la question du maintien des chargés de mission et Vice-Présidents transversaux a été évoquée. Pour le moment elle n'a pas de visibilité sur les travaux des CFVU. Il faut donc être en mesure d'assurer ce lien, ce qui pourrait être confié aux chargés de mission transversaux.

Le Conseil Académique ne reçoit pas les procès-verbaux des CFVU qui sont pour le moment présidées par les Vice-Présidents de Pôles. Mais lorsque cela ne sera plus le cas, le risque de fracture sera bien réel.

Le Vice-Président du Pôle Martinique suggère d'indiquer une mention comme suit : « repenser une organisation administrative en lien avec le nouveau contexte institutionnel de l'établissement ».

La Présidente soumet au vote le dossier d'auto-évaluation de l'établissement.

Délibération du Conseil Académique Plénier du 14 Mars 2016	<i>Nombre de votants</i>	<b>25</b>
	Ne prend pas part au vote	<b>0</b>
	Abstention	<b>1</b>
	Contre	<b>0</b>
	Approbation du dossier d'auto-évaluation de l'établissement	Pour

Les membres du conseil académique plénier adoptent le d'auto-évaluation de l'établissement, avec une abstention.

#### **b) Groupe de pilotage et calendrier de l'accreditation**

Monsieur DELCROIX rappelle qu'il s'agit d'une demande faite à l'occasion de la réunion du Conseil Académique du 17 février 2016. Le groupe de pilotage est composé de trois membres désignés par la Présidente et de trois membres désignés par chacun des pôles. Sa principale mission est de coordonner la rédaction du dossier d'accreditation.

Monsieur DELCROIX explique la note relative au dispositif et au calendrier d'accreditation.

Le groupe sera appuyé par les experts métiers, Vice-Présidents et personnels administratifs.

Nous devons achever le dossier en juin 2016 pour le présenter aux derniers conseils de l'année universitaire (avis du Conseil Académique et validation du CA).

Les PAS sont en cours de validation par les Conseils de pôle.

La tâche principale consiste à élaborer les fiches AOF de l'architecture de l'offre de formation.

Un débat existe : faut-il une présentation à la communauté universitaire après validation par les instances ?

La question se pose surtout pour les parties G et H : faut-il les conserver ?

L'établissement va proposer des mentions nationales (donc limitatives) qui seront communes aux deux pôles. La déclinaison en parcours types sera différente entre les pôles. Le Conseil Académique aura à intervenir dans ce domaine.

Pour les Masters il ne pourra y avoir qu'une seule fiche AOF (en raison de la dimension Recherche). La situation est plus ouverte pour les Licences. Avec les compétences élargies la validation des maquettes pédagogiques relève de l'établissement (à partir des fiches AOF). Nous avons donc la responsabilité des maquettes et de leur soutenabilité.

Les membres de la commission nommés par la Présidente sont les suivants : M. Antoine DELCROIX (Chargé de mission Formation), Mme Marie-Ange ARSENE (Chargée de mission Recherche), M. Didier BERNARD (Vice-Président délégué aux Finances).

La Présidente soumet au vote le calendrier d'accréditation.

Délibération du Conseil Académique Plénier du 14 Mars 2016	<i>Nombre de votants</i>	<b>25</b>
	Ne prend pas part au vote	<b>0</b>
Validation du calendrier de l'accréditation	Abstention	<b>0</b>
	Contre	<b>0</b>
	Pour	<b>25</b>

Les membres du conseil académique plénier valident à l'unanimité le calendrier d'accréditation.

#### **4. Gestion des services d'enseignement : propositions de régularisation des dossiers en instance**

Monsieur DELCROIX informe de la réunion de la commission ad hoc le 08 mars dernier qui a examiné la situation de 80 dossiers en souffrance plus 180 dossiers de Formation Continue

230 anomalies sont à gérer avec un risque financier de 500 000 €.

Il existe une volonté forte de l'établissement que cette situation ne se renouvelle pas.

Monsieur Boris HANOT indique que les personnels concernés ont été reçus à la DP et que la démarche ne s'est pas résumée à une approche financière du problème.

Monsieur DELCROIX ajoute que le travail effectué est considérable et que la situation sera assainie pour l'avenir.

Scénario A1 : situations de dépassement du service réglementaire : la préconisation est de payer dans la limite de ce que permettent les dispositions réglementaires à savoir 96 HETD pour les Agents Temporaires Vacataires (ATV) et 187 HETD pour les Chargés d'Enseignement Vacataires (CEV). Un arrêté sera pris en ce sens.

Scénario A2 : situations de sur-service : avis favorable pour un paiement maximal à hauteur du double du service statutaire.

Scénario A3 : situations de sous service : 2 cas sont à distinguer :

- Proposition d'effacement des sous services mineurs (inférieurs à 12 HETD) avec information des intéressés par les doyens avec comme objectif qu'ils ne soient pas renouvelés en 2015-2016 ;
- Pour les sous services supérieurs ou égaux à 12 HETD la préconisation est d'adresser un courrier aux directeurs de composantes sous le couvert des Vice-Présidents de Pôles, portant sur la mise en place d'une procédure de résorption de ces sous services.

Scénario A4 : référentiels spécifiques IUT/ESPE : cette anomalie disparaît avec la rectification de la GASE (Cac du 25 septembre et CA du 02 octobre 2015) ; mais cela peut générer des anomalies de type A2 ou A5.

Scénario A5 : la commission a souhaité clarifier la procédure interne et la mise en place d'un contrôle plus précis des heures déclarées au titre du référentiel.

Monsieur HANOT indique qu'il y a des plafonds qui ont été instaurés par le CA en termes d'heures effectuées au titre du référentiel (64 heures pour les enseignants chercheurs et 128 heures pour les PRCE et les PRAG) ; Les services sont reconnus mais ne donneront pas lieu à paiement.

Monsieur DELCROIX ajoute que la commission a fait un travail pour liquider les situations les plus gênantes et qu'à partir de là nous avons les éléments pour un travail de refonte.

Scénario A6 : porte sur les recrutements irréguliers. La préconisation est de payer 50 % des heures dues, sur la base une jurisprudence du Tribunal Administratif (TA) de Fort de France.

Scénario A7 : manque de pièces manquantes pour des recrutements à priori réguliers : l'évolution de ces dossiers se fera en fonction des régularisations.

Scénario A8 : cas des dossiers tardifs : l'objectif est de parvenir à un apurement avec reclassement des une des catégories précédentes en cas de constat d'anomalies au cours du traitement.

Le Vice-Président du Pôle Guadeloupe estime que le travail effectué est considérable en effet mais qu'il faudra trouver un moment clé, une date charnière, et établir un calendrier de validation des recrutements effectués par les composantes. Les pôles peuvent jouer un rôle de coordination.

La Présidente ajoute que la mise en place de viviers sous la mandature précédente avait comme objectif de mettre un terme à des recrutements non cadrés, mais cela n'a pas vraiment fonctionné en raison du fait que certains recrutements étaient irréguliers.

Le Vice-Président du Pôle Martinique attire l'attention sur le fait qu'il ne faut pas décourager les personnes ayant un profil intéressant.

Monsieur HANOT confirme qu'il y a un vrai travail de redéfinition du calendrier car depuis deux ans les composantes arrêtent les services en Février. C'est trop tardif et cela à des répercussions sur la suite de la chaîne.

Scénario A9 : situation administrative vis-à-vis d'un congé légal : il conviendra de retenir pour le moment la méthode de calcul la plus avantageuse pour l'intéressé et de prévoir un vote des conseils pour l'adoption d'un mode de calcul. Mais il faudra pour cela disposer d'un système d'information fiable retraçant bien les départs en congé (dans hyper planning).

Cas particuliers de 50 dossiers de formation continue : il s'agit du recours à des coordonnateurs pédagogiques des diplômés de la Formation Continue en l'absence d'ingénieurs. Heureusement le code l'éducation prévoit pour les services de la Formation Continue la possibilité de rémunérer des personnels pour travaux supplémentaires. Une grande disparité dans le nombre d'heures a été constatée. La commission préconise de les limiter à 36 heures.

Monsieur DELCROIX indique par ailleurs que nous devons pouvoir identifier les activités de Formation Continue dans la charge horaire payée aux enseignants de façon à éviter que la dotation ministérielle ne serve à rémunérer des activités de Formation Continue qui sont autofinancées.

Après un débat, la Présidente soumet au vote la validation des propositions de la commission ad hoc portant sur la régularisation des anomalies des services d'enseignement.

Délégation du Conseil Académique Plénier du 14 Mars 2016  Validation de la gestion des anomalies sur les services d'enseignements	<i>Nombre de votants</i>	<b>25</b>
	Ne prend pas part au vote	<b>0</b>
	Abstention	<b>0</b>
	Contre	<b>0</b>
	Pour	<b>25</b>

Les membres du conseil académique plénier valident à l'unanimité le document de travail relatif à la gestion des anomalies sur les services d'enseignements.

## 5. Ajustement de la campagne d'emplois enseignants chercheurs 2016



Monsieur DELCROIX informe le Conseil Académique du retrait de la publication d'un emploi de l'ESPE de Guadeloupe à titre conservatoire, en raison du fait qu'une collègue en Congé Maladie Longue Durée a été déclarée apte à reprendre son service. La personne réintégrée correspond parfaitement au profil de l'emploi qui a été publié.

Par ailleurs, Monsieur DELCROIX ajoute que des composantes ont signalé des emplois qui n'ont pas été transmis au Conseil Académique pour différentes raisons. A ce jour, les documents de travail correspondant à la qualification de ces emplois n'ont jamais été présentés.

Monsieur DESTOUCHES demande à Madame LAPLAIGE si elle dispose des numéros des postes qui ont récemment été publiés (Un poste pour l'IUT et deux postes pour le DPLSH).

Madame LAPLAIGE indique que le ministère a été sollicité pour avoir les numéros des trois postes en création, mais nous n'avons aucun retour jusqu'à ce jour.

## **6. Questions diverses**

- Point sur la gestion des projets Interreg (non traité par le Conseil Académique du 17 février 2016)

Monsieur MANSOT explique que l'appel à projet Interreg sera lancé à la fin du mois de juin ou début juillet 2016. Certains porteurs de projet ont eu l'écho que plusieurs projets se superposaient.

Les porteurs de projet souhaitent que la commission en charge d'examiner les conventions Interreg soit réactivée.

La décision de créer cette commission de suivi de propositions de projet de façon à ce qu'il y ait une coordination au niveau des réponses qui seront transmises aux collectivités, avait été prise par l'avant dernier Conseil Académique plénier.

Madame la Présidente indique qu'elle veillera à ce que l'arrêté d'installation de la commission soit fait dans les meilleurs délais pour que cette instance puisse se réunir très rapidement.

Monsieur MANSOT poursuit avec une question relative à la Gestion Administrative des Ordres de Mission (GAOM).

Concernant la GAOM, Madame la Présidente indique qu'une proposition de révision du texte devrait être soumise au Conseil Académique pour consultation et au Conseil d'Administration pour validation.

Monsieur MANSOT ajoute qu'il serait souhaitable que le Conseil Académique puisse participer activement à la modification ou à l'amendement de la GAOM.

- Intégration du coût de la carte culture dans le montant des droits universitaires (non traité par le Conseil Académique du 17 février 2016)

Monsieur DELCROIX propose que cette question soit traitée au cours d'une réunion de CFVU.

### **Autres questions diverses :**

- Monsieur Jean-Marc BERNADINE souhaite évoquer la question des archives de la Bibliothèque Universitaire de Schœlcher

Monsieur BERNADINE explique que la convention de partenariat de recherche entre l'UAG, le CEREGMIA et la Région Martinique, indique que pendant 15 mois l'université devait fournir deux salles pour stocker des archives afin qu'elles reçoivent un traitement informatisé. La décision a été prise de les entreposer ce qui a fait ainsi courir des risques à nos usagers. Monsieur BERNADINE ajoute que la Présidente, considérant qu'il y avait malversation ou faute professionnelle, a décidé de porter plainte contre X préférant ainsi la justice de l'État plutôt que celle de nos conseils disciplinaires et la conséquence est que l'un

de nos principaux bailleurs de fonds est aujourd'hui accusé de délit de favoritisme. Monsieur BERNADINE se demande si cela n'aura pas pour conséquence d'affecter fortement notre dynamisme universitaire en matière de recherche.

La Présidente se déclare choquée par les propos de Monsieur BERNADINE. Elle précise qu'elle a énoncée dans ses propos liminaires, que l'établissement n'a pas à accueillir des archives de la Région, et qu'il n'y a qu'une seule société habilitée à recevoir de l'archivage en Martinique. Cette démarche a été initiée de manière irrégulière et l'établissement en paye le prix car la Bibliothèque est aujourd'hui fermée aux étudiants.

La Présidente rappelle que dans la convention il est écrit que : « *la présente convention a pour objet de mettre en place un partenariat autour d'une réelle volonté de recherche de solutions sur les problématiques actuelles concernant l'archivage électronique* ». Cette convention date de 2011, et aucune réflexion n'a été menée, aucun rapport n'a été livré à ce sujet, alors que des cartons d'archives sont entreposés. De même que dans un courrier daté de 2012 l'ex-Président de Région demandait simplement que son bail soit renouvelé.

Le courrier indique que : « *l'UAG met à disposition 2 salles du CEREGMIA* », alors que dans le plan d'occupation du pôle il n'y a pas de salle CEREGMIA. Les stipulations de cette convention sont donc irrégulières.

De ce fait, la Présidente précise qu'elle a porté plainte contre X parce qu'il y avait un problème d'identification des cartons. Elle a demandé par 5 courriers consécutifs s'il était possible de lui fournir la liste d'inventaire, le nombre de documents, et les éléments qui pouvaient expliquer pourquoi les cartons étaient entreposés sans que personne n'en ait eu connaissance.

Cette plainte se justifie amplement dans la mesure où l'établissement a reçu de l'argent sans appel d'offres, sans mise en concurrence et sans qu'aucune prestation n'ait été effectuée. L'avocat de l'université a en outre précisé que l'établissement aurait pu être accusé de recèle. En sa qualité de Chef d'établissement, la Présidente estime qu'il ne lui était pas possible de couvrir des actions qui semblent illégales. L'intérêt était de mettre hors de danger l'université sur le plan judiciaire et juridique.

La Présidente estime que cette question n'a aucun lien avec la recherche. Il s'agit d'un sujet sensible qui concerne la sécurité des usagers de l'établissement, dans la mesure où ces archives ne devaient pas se trouver dans le vide sanitaire de la Bibliothèque Universitaire.

Monsieur HOUDEBERT indique que quand il a été sollicité sur ce dossier en 2011 il avait bien indiqué que cela ne relevait pas de sa compétence. Il y avait par ailleurs une convention signée par le Président en exercice. A l'époque nous n'avions pas conscience de ce problème de sécurité.

Il ajoute que la Présidente a fait ce qu'il convenait de faire et a pris la bonne décision.

Le Vice-Président du Pôle Martinique précise que l'article 1 de la convention indique clairement une « *volonté de rechercher des solutions sur les problématiques actuelle concernant l'archivage électronique* ». La questionne concerne donc en rien la recherche. Il ajoute que si l'on considère les thématiques de recherche du laboratoire concerné (le CEREGMIA), quand bien même qu'il y aurait eu un aspect recherche dans le dossier, ces archives ne devaient pas se trouver dans le vide sanitaire car elles mettaient en cause la sécurité des usagers, des étudiants et des personnels. De plus la convention est caduque depuis 2012.

#### Monsieur Jean-Louis MANSOT souhaite communiquer des informations sur le fonctionnement du bâtiment Recherche

Monsieur MANSOT indique que les enseignants-chercheurs de l'UFR des Sciences Exactes et Naturelles sont en phase final d'intégration au nouveau bâtiment recherche, après une longue période sans bureaux et sans laboratoires fixes. Une réunion de concertation qui s'est tenue avec l'ensemble des responsables d'équipes, des directeurs de départements et de composantes situés sur le pôle Guadeloupe a permis non seulement d'accueillir les enseignants-chercheurs de l'UFR des Sciences Exactes et Naturelles, mais aussi les enseignants-chercheurs de la Faculté des Sciences Juridiques et Economiques, et l'UFR STAPS.

Une seconde réunion de concertation concernant le financement du fonctionnement du bâtiment de recherche a permis de dégager des pistes de contribution des équipes de recherche au fonctionnement de ce bâtiment, consistant à la réactivation des prélèvements de frais généraux sur les contrats de convention passé par les équipes.

Une estimation des recettes (sur les prochaines années) des contrats avec les frais généraux qui seraient déclarés sur ces différents contrats, conduit à une contribution de 40 000 euros par an des équipes au fonctionnement du bâtiment, ce qui est relativement peu par rapport au 490 000 euros que doit coûter le bâtiment en fonctionnement, maintenance et entretien.

Après une présentation faite par la Responsable administrative du pôle, les membres présents ont déploré la faible dotation du PUR Guadeloupe pour faire fonctionner et entretenir les bâtiments dont il a la charge.

Les membres présents souhaiteraient avoir des informations plus complètes sur la ventilation des crédits ministériels attribués par l'établissement. Nous souhaiterions d'autre part que l'établissement produise une grille de répartition des dépenses des frais généraux qui pourraient être prélevés sur les différents contrats et conventions, et des programmes opérationnels.

La Présidente rappelle que lors des précédentes réunions sur le budget au niveau du Conseil d'Administration, il avait été indiqué que des financements complémentaires devaient être recherchés pour le fonctionnement de l'établissement dont les moyens ne sont pas extensibles. Il s'agit d'un chantier important qui demande beaucoup de concertation. Il faudrait normalement veiller lors de la construction d'un bâtiment, à proposer dès le début une grille de prise en compte des coûts de fonctionnement. Parce que les bâtiments alourdissent les charges financières de l'établissement alors même que ses moyens sont en diminution. Il faudra donc trouver des solutions de financement et également une méthode de calcul de la participation des unités de recherches.

Monsieur MANSOT indique qu'il sera important de revoir les priorités stratégiques au niveau financement qui ont été dégagées au début du mandat du Président Pascal SAFFACHE, quant à leurs utilisations pour notre établissement. Ces priorités sont amenées à changer en fonction de la maintenance et du fonctionnement du patrimoine. Il s'agissait non pas de l'attribution de bâtiment, mais de changement de priorité financier et d'engagement financier vis-à-vis de l'établissement.

Le Vice-Président du Pôle Guadeloupe indique qu'à l'issue d'un travail de concertation, une réflexion a été menée pour la maintenance du bâtiment de recherche. Nous avons déjà eu des propositions d'entreprises via le rectorat. Pour ce qui concerne la maîtrise des coûts notamment pour la téléphonie, des dispositifs seront mis en place en concertation avec les doyens pour une gestion beaucoup plus drastique et un meilleur contrôle des dépenses effectuées par les laboratoires. Nous envisageons également de mettre en place une fondation ou un dispositif de mécénat pour le financement de la recherche qui permettra de payer son fonctionnement.

Toutefois concernant les projets ANR, le Vice-Président de Pôle s'interroge sur la possibilité que le préciput soit utilisé pour les frais généraux.

Madame Soazig LEMOINE explique que lorsque l'université est coordinatrice et porteuse d'un projet, il y a un préciput qui est donné et qui correspond à 11% du budget total du projet ANR. Tous les ans l'université doit faire un bilan de l'utilisation du préciput. Monsieur Justin DANIEL indique qu'il a été plusieurs fois sollicité sur la manière dont les comptes-rendus du préciput ANR ont été complétés.

Le Vice-Président du Pôle Guadeloupe estime que c'est une piste qui peut être explorée pour financer le fonctionnement de la recherche et du bâtiment de recherche.

Il ajoute qu'il y a aussi un dossier très important qui est la rédaction du projet de site de l'établissement, en partant de l'agrégation des deux projets stratégiques. Une réunion est prévue avec le rectorat. Le PUR de Guadeloupe est prêt à assumer une forme de leadership en agrégeant les contributions des différents organismes de recherche, mais aussi certaines collectivités dont la Région.

- Monsieur Stéphane CHOLET souhaite un éclairage sur les problèmes de quotas horaires du DUT MMI (Métiers du Multi Média et de l'Internet) de l'IUT de Guadeloupe évoqués par des étudiants de ce département

Monsieur DELCROIX indique qu'après examen du dossier d'auto-évaluation, un emploi a été affecté au département MMI. Si le responsable du département maintient sa délégation, et si cet emploi est fructueux en termes de recrutement, il y aura deux maîtres de conférences à plein temps dans ce département.

Le chef de ce département dispose des moyens financiers pour recruter et il est de sa responsabilité d'établir les emplois du temps. Monsieur DELCROIX invite les étudiants à faire la part des choses entre les déclarations du chef de département et la réalité. Nous avons l'impression que ce chef de département privilégie la recherche de compétences en dehors des territoires de Guadeloupe et de Martinique.

En termes de démarrage des formations, la trajectoire que suit le département MMI est exactement comparable à celle qu'avaient suivi les départements Génie Biologique et GEA au sein de ce qui était l'antenne de Guadeloupe de l'IUT de Kourou, à savoir un démarrage avec un enseignant titulaire.

Au sein de l'université, il y a d'anciens docteurs qui sont qualifiés en Science de l'information et de la communication, et d'anciens docteurs qualifiés en Informatique. Il n'y a peut-être pas eu de recherche approfondie, ou n'a on n'a pas eu la volonté d'aller chercher les compétences dont dispose l'établissement.

- Madame Dominique ROGERS souhaite faire le point sur le calendrier de l'année universitaire 2016 2017

Cette question sera traitée au cours d'une réunion CFVU.

Aucune autre question n'a été rajoutée, Madame la Présidente lève la séance à 14 heures et 25 minutes.